

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 24.07.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**

- **Nom du produit:** pH Minus Granulat

- Code du produit: 0811

- No CAS:
7681-38-1

- Numéro CE:
231-665-7

- Numéro index:
016-046-00-X

- Numéro d'enregistrement 01-2119552465-36-XXXX

- UFI: GAWH-SCNX-RR0K-QR50

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Traitement de l'eau

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

Allemagne:

Chemoform AG

Bahnhofstr. 68, D-73240 Wendlingen

Tel. +49 7024 4048-0, Fax. +49 7024 4048-2800, E-Mail. info@chemoform.com

Suisse:

CF Pool & Chemie AG

Silostrasse 3

CH-5606 Dintikon

Tel. +41 (0)56 675 32 70

www.chemoform.com

- **Service chargé des renseignements:** datenblatt@chemoform.com

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Tox Info Suisse, Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hydrogénosulfate de sodium

- **Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- **Conseils de prudence**

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite page 2)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 24.07.2026

Nom du produit: pH Minus Granulat

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT: Non applicable
- vPvB: Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation**
7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium
- **Code(s) d'identification**
- Numéro CE: 231-665-7
- Numéro index: 016-046-00-X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Tenir au chaud, garder au calme et couvrir.
Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- **Après inhalation:** Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- **Après contact avec la peau:** Recourir à un traitement médical.
- **Après contact avec les yeux:**
Protéger l'oeil intact.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction
Brouillard d'eau
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Dioxyde de soufre (S02)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
Éviter la formation de poussière.

(suite page 3)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 24.07.2026

Nom du produit: pH Minus Granulat

(suite de la page 2)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aspiration sur l'objet nécessaire.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
Prévoir des sols résistant aux acides.
Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
Protéger contre le gel.
 - Classe de stockage: 13
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
- **Protection respiratoire:**
Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.
Filtre provisoire:
- **Protection des mains:**



Gants de protection

- Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc naturel (Latex)
Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 24.07.2026

Nom du produit: pH Minus Granulat

(suite de la page 3)

Gants en PVC

• Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection anti-bris de verre



Lunettes de protection hermétiques

• Protection du corps:

Vêtement de protection résistant aux acides

Bottes

Tablier

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales

• État physique	Solide
• Couleur:	Blanc
• Odeur:	Inodore
• Seuil olfactif:	Non déterminé
• Point de fusion/point de congélation:	180 °C
• Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
• Inflammabilité	La substance n'est pas inflammable.
• Limites inférieure et supérieure d'explosion	
• Inférieure:	Non déterminé
• Supérieure:	Non déterminé
• Point d'éclair	Non applicable
• Température de décomposition:	460 °C
• pH	1 – 1,2
• Viscosité:	
• Viscosité cinématique	Non applicable
• Dynamique:	Non applicable
• Solubilité	
• l'eau à 20 °C:	1080 g/l
• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
• Pression de vapeur:	Non applicable
• Densité et/ou densité relative	
• Densité:	Non déterminée
• Densité relative	Non déterminé
• Masse volumique:	1 kg/m ³
• Densité de vapeur:	Non applicable

• 9.2 Autres informations

• Aspect:

• Forme:	Granulés
----------	----------

• Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'inflammation:	Non déterminé
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
• Teneur en substances solides:	100,0 %

• Changement d'état

• Taux d'évaporation:	Non applicable.
-----------------------	-----------------

• Informations concernant les classes de danger physique

• Substances et mélanges explosibles	néant
• Gaz inflammables	néant
• Aérosols	néant
• Gaz comburants	néant
• Gaz sous pression	néant
• Liquides inflammables	néant
• Matières solides inflammables	néant
• Substances et mélanges autoréactifs	néant
• Liquides pyrophoriques	néant

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 24.07.2026

Nom du produit: pH Minus Granulat

(suite de la page 4)

- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène.
Dans une solution aqueuse avec des métaux, formation d'hydrogène.
Réactions aux agents d'oxydation puissants.
Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Oxydes de soufre (SOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium
LD50 2.490 mg/kg (rat)
- Effet primaire d'irritation:
• Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien** la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium
EC50 1.900 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))
1.766 mg/l (daphnia)
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable
- **vPvB:** Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

CHF

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 24.07.2026

Nom du produit: pH Minus Granulat

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
non applicable
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Marine Pollutant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable
- **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.
ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste): peu polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
- **Acronymes et abréviations:**
ICAO: International Civil Aviation Organisation
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association

(suite page 7)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 24.07.2026

Nom du produit: pH Minus Granulat

(suite de la page 6)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

CHF